

CONFÉRENCE NATIONALE DU PRINTEMPS 2009

HYATT REGENCY MONTRÉAL

CONSEILLERS JURIDIQUES D'ENTREPRISES:
CONSEILLER EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION,
AGENT DE CONFORMITÉ ET GARDIEN DE LA
GOUVERNANCE



PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE DU 5 AU 7 AVRIL 2009

COPRÉSIDENT(E)S DE LA CONFÉRENCE

Bernard Bussières
Vice-président, affaires
juridiques et secrétaire
de la société
Transat A.T. inc.

Gwen Klees
Vice-présidente, Affaires
juridiques et secrétaire
générale
GLV Inc.

PARTENAIRES DE LA CONFÉRENCE

STIKEMAN ELLIOTT

STIKEMAN ELLIOTT LLP



PARTENAIRES ADJOINTS DE LA CONFÉRENCE

**MILLER
THOMSON** LLP

Barristers & Solicitors
Patent & Trade-Mark Agents

Paul | Weiss

DIMANCHE 5 AVRIL, 2009

8:30 h – 16 h 30

CAMP DE FORMATION DU PRINTEMPS

VOLET A Conseillers juridiques d'entreprises ou
VOLET B Directeurs de contentieux

L'ACCJE a conçu deux nouveaux ateliers préparatoires à l'intention de nos nombreux membres qui sont de nouveaux conseillers juridiques d'entreprises ou de nouveaux directeurs du contentieux, ainsi que pour les membres de plus longue date qui désirent actualiser leurs connaissances. Ces ateliers ont pour but de vous aider à relever les défis particuliers de la pratique en entreprise et à accomplir votre travail aussi efficacement que possible.

Le camp de formation du printemps est exclusivement réservé aux conseillers juridiques d'entreprises. Vous y ferez l'acquisition, auprès d'autres conseillers juridiques d'entreprises et d'avocats chevronnés, des habiletés de base qui vous permettront de réussir. Cette formation, qui met l'accent sur les conseils pratiques, vous donnera aussi la possibilité d'échanger des idées avec des universitaires et d'autres participants.

CAMP DE FORMATION DU PRINTEMPS ORGANISÉ PAR L'ACCJE EN COLLABORATION AVEC LEX MUNDI ET SES CABINETS MEMBRES AU CANADA

Blake, Cassels & Graydon s.r.l.
Farris, Vaughan, Wills & Murphy s.r.l.
MacPherson Leslie & Tyerman s.r.l.
McInnes Cooper
Thompson Dorfman Sweatman s.r.l.

COCKTAIL D'OUVERTURE ET LA REMISE DU PRIX ROBERT V.A. JONES

18 h 30 – 21 h 30 parrainé par Fraser Milner Casgrain S.E.N.C.R.L.

PREMIÈRE JOURNÉE

7 h 30

DÉBUT DES INSCRIPTIONS

8 h–9 h

PETIT-DÉJEUNER SERVI DANS LE HALL D'EXPOSITION

9 h–10 h 45

PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Présentée par Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L.

LE RÔLE DU CHEF DU CONTENTIEUX DANS UN COMITÉ DE DIRECTION

Il est inconcevable de s'attendre à ce que les dirigeants d'entreprise chargés de responsabilités et de priorités organisationnelles précises puissent envisager toutes les incidences possibles découlant d'un plan d'action proposé – tandis que les avocats-conseils généraux, en vertu de leur expertise juridique, possèdent une variété de compétences et de vastes connaissances en matière de finances d'entreprise, de gouvernance et de conformité. Grâce à sa position dans l'entreprise, l'avocat-conseil général est souvent la seule personne capable d'avoir une « perspective globale. »

Par conséquent, de plus en plus d'entreprises structurent leur équipe de direction afin de faire une place à l'avocat-conseil général. Quelle est l'expérience des avocats généraux qui siègent à des conseils d'administration? Parviennent-ils à donner une perspective globale des principaux enjeux de l'entreprise? Qu'ont retiré les entreprises de leur participation? Vous le découvrirez en participant à ce débat d'experts vaste et engageant.

MODÉRATEUR

L'hon. Martin Cauchon, C.P.

Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L.

PANÉLISTES

Brigitte Catellier

Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire
Astral Media Inc.

Jean-Martin Masse

Chef de la direction administrative et avocat général
Artificial Mind & Movement (A2M)

Elisabeth S. Preston

Chef du contentieux,
Vice-présidente, Affaires de la société,
Avocate générale et secrétaire générale
Allen Vanguard Corporation

Alain C. Rondeau

Vice-président, avocat et secrétaire corporatif
Pratt & Whitney Canada Corp.

10 h 45–11 h 30

PAUSE-RÉSEAUTAGE DANS LE HALL D'EXPOSITION

11 h 30–13 h

SÉRIE 100

ATELIERS PARALLÈLES

**101 APERÇU DES FUSIONS ET ACQUISITIONS
CANADIENNES : TENDANCES 2009**

La crise de liquidité actuelle, qui a commencé en 2007, a mis fin à une période remarquable d'activités de fusion et d'acquisition au Canada; elle a été marquée par de grosses transactions axées sur les capitaux propres et largement financées. Malgré l'incertitude continue du marché du crédit et de l'économie en général, les entreprises canadiennes continuent d'explorer ou d'envisager des occasions de fusion et d'acquisition stratégiques. Au cours de cette enrichissante discussion, dirigée par un groupe d'experts-négociateurs, vous reverrez les plus importantes tendances en matière de fusions et d'acquisitions, ainsi que la façon d'évaluer les risques associés à cet environnement, les aléas des clauses financières et de protection des marchés, les occasions de fusion et d'acquisition d'entreprises en difficulté et les entraves potentielles aux transactions de fusion et d'acquisition au Canada, comme les restrictions en matière d'investissement des entreprises d'État étrangères.

PANÉLISTES

Brad Allen

Premier vice-président

Laurel Hill Advisory Group

Grant Borbridge

Vice-président, placements en actions,
et conseiller juridique

Emergo Group of Companies

Frédéric Bouchard, CA, CFA

Directeur général

PricewaterhouseCoopers Corporate Finance Inc.

John Clifford

McMillan S.E.N.C.R.L./ s.r.l.

Krista Hill

Torlys s.r.l.

102 LE CONSEILLER JURIDIQUE D'ENTREPRISE EN TANT QUE CONSEILLER EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION

Année après année, les membres de l'ACCJE classent la conformité comme étant le domaine du droit le plus difficile à maîtriser pour un conseiller juridique d'entreprise. De nombreuses entreprises font l'objet d'un examen de la réglementation plus poussé par les organismes de réglementation – tant canadiens qu'étrangers – et ces derniers semblent vouloir étendre leur portée soit par une interprétation plus juste des lois, soit par la mise en œuvre de nouveaux règlements. Dans ce contexte, le conseiller juridique interne peut éprouver de la difficulté à aviser le conseil d'administration ou la direction de la prochaine étape à entreprendre. Cette séance examine les principales difficultés en matière de réglementation, y compris comment répondre aux demandes de renseignements et aux demandes de renoncement de privilège, comment savoir quand coopérer et quand faire opposition, comment composer avec des exigences de réglementation multiples et parfois conflictuelles, comment protéger votre entreprise de l'abus de certaines autorités législatives au bras long et, le plus important, comment communiquer et aviser efficacement votre conseil d'administration ou votre direction dans ce domaine de pratique interne complexe.

PANÉLISTES

Brian Facey

Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./ s.r.l.

Tammy Van Lambalgen

Vice-présidente, Affaires réglementaires et
chef de contentieux

AREVA Resources Canada Inc.

Geneviève Richard

Chef de contentieux

Belron Canada Inc.

Heather Zordel

Cassels Brock & Blackwell s.r.l.

103 MEILLEURES PRATIQUES POUR LES SECRÉTAIRES D'ENTREPRISE

Dans cette ère de transparence des entreprises et d'intérêt du public sans précédent qu'elle génère, sans compter les litiges, la consignation exacte des affaires organisationnelles peut élever une carrière ou la ruiner. Sous le regard scrutateur du public, la plus petite inexactitude peut devenir un sujet d'embarras ou un motif de licenciement, de mesure réglementaire, de litige ou d'enquête publique. Dans le cas des conseillers d'entreprises qui agissent aussi en tant que secrétaire d'entreprise et conseiller en matière de gouvernance pour leur entreprise et ses filiales, il est essentiel de consigner les procès-verbaux avec exactitude et de noter les points importants des discussions et des décisions des membres du conseil ou d'autres groupes. Si vous avez nouvellement acquis des fonctions de secrétaire d'entreprise ou si vous n'avez besoin que d'un cours de recyclage, cette discussion d'experts répondra à vos questions touchant les meilleures pratiques en matière de rédaction de procès-verbaux et de documents d'entreprise, y compris des réponses aux nombreuses questions juridiques, éthiques et de gouvernance qui peuvent survenir.

PANÉLISTES

Sylvia Groves

Conseillère principale en gouvernance et secrétaire adjointe, Nexen Inc.

Présidente, Canadian Society of Corporate Secretaries

David Masse

Secrétaire corporatif adjoint
Groupe CGI inc

104 Ateliers d'un partenaire de la conférence



COMMERCE AVEC LES ÉTATS-UNIS: LES DÉFIS DE L'INDUSTRIE CANADIENNE

Alors que l'incertitude économique persiste et qu'une nouvelle ère politique s'ouvre à Washington, les entreprises canadiennes ont besoin d'une stratégie d'affaires efficace pour réussir à commercer dans le marché nord-américain. Cette séance, animée par James J. Blanchard, ancien ambassadeur des États-Unis au Canada (1993-1996), membre du Congrès (1975-1983) et Gouverneur du Michigan (1983-1991), passera en revue les problèmes d'accès au marché américain qu'éprouvent les entreprises canadiennes et discutera de l'avenir de l'ALÉNA sous l'administration Obama. Un groupe d'experts du cabinet juridique DLA Piper, formé d'anciens représentants du gouvernement américain et d'avocats en cabinet dont l'ancien représentant adjoint des États-Unis à l'ALÉNA, abordera tout l'éventail des enjeux politiques et juridiques pouvant intéresser les conseillers et conseillères juridiques d'entreprises, notamment le commerce des biens et services, les investissements transfrontaliers et les stratégies pour contrer l'impact extraterritorial des sanctions législatives américaines.

PANÉLISTES

Gouverneur James J. Blanchard

Ancien ambassadeur des États-Unis au Canada

Associé

Coprésident, Government Affairs Practice Group

DLA Piper LLP US

Gilles Legault

Avocat principal – Affaires juridiques mondiales

Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

Jack Levy

DLA Piper LLP US

Richard Newcomb

Président, Groupe de pratique en matière de commerce international

DLA Piper LLP US

David Weiss

Directeur, Politique commerciale

DLA Piper LLP US

105 GESTION STRATÉGIQUE DE LA CHARGE ET DE L'ACHEMINEMENT DU TRAVAIL DE VOTRE SERVICE JURIDIQUE

Les services juridiques modernes ont à composer avec de plus en plus de responsabilités et d'échéanciers serrés, et ils doivent du même coup maintenir ou réduire les coûts. Il n'est donc pas surprenant de constater que la charge de travail et les priorités concurrentes sont les préoccupations les plus communes parmi les membres de l'ACCJE. Très peu de services juridiques sont en mesure d'embaucher un personnel à temps complet pour s'occuper de la hausse de la charge de travail – la plupart se fient à leur personnel existant et espèrent que tout ira bien. Le fait de ne pas gérer la situation crée une pression sur chacun des membres de l'équipe juridique et peut entraîner une baisse du moral et de la qualité des services, une productivité mal assurée, un dépassement des échéanciers et l'épuisement moral du personnel. Vous apprendrez pendant cette séance comment analyser stratégiquement les objectifs à court et à long terme de votre organisme et comment utiliser une combinaison appropriée d'employés à temps complet et d'experts-conseils juridiques en vue de combler vos besoins et d'atteindre vos objectifs. Vous examinerez également les éventuelles solutions technologiques pour automatiser les tâches routinières, améliorer l'efficacité, connaître la véritable charge de travail et améliorer la coordination avec les autres services de l'entreprise.

PANÉLISTES

Pierre D. Chenard

Vice-président et avocat général

Rio Tinto Alcan Inc.

Patrick Deleau

Président

LegalSuite SAS

Gary Hirsch

Avocat général

IntraLinks, Inc.

Richard Stock, M.A., FCIS, CMC

Associé, Conseil Catalyst

13 h – 14 h 45 DÉJEUNER

Commandité par les cabinets membres de Lex Mundi au Canada:

Blake, Cassels & Graydon s.r.l.

Farris, Vaughan, Wills & Murphy s.r.l.

MacPherson Leslie & Tyerman s.r.l.

McInnes Cooper

Thompson Dorfman Sweatman s.r.l.

CONFÉRENCIER PRINCIPAL



JEFFREY RUBIN

Économiste en chef et stratège en chef

Marchés mondiaux CIBC

STIKEMAN ELLIOTT

STIKEMAN ELLIOTT LLP

FUSIONS ET ACQUISITIONS TRANSFRONTALIÈRES

Cette séance porte sur les récents développements et prévisions connexes dans la pratique du droit en matière de fusions et d'acquisitions aux États-Unis, en particulier les fusions et acquisitions transfrontalières. Si votre organisme prévoit une acquisition stratégique aux États-Unis, cette séance vous permettra d'avoir un bon aperçu des facteurs financiers, économiques et organisationnels touchant le marché nord-américain des fusions et des acquisitions, y compris le financement des affaires transfrontalières, les défenses des entreprises contre les accords de mainmise, l'activisme des actionnaires, les activités de fonds de couverture et les entraves juridiques et réglementaires aux transactions de fusion et d'acquisition aux États-Unis, comme les restrictions en matière d'investissement au moyen de fonds de pension et de fonds d'investissement souverains.

PANÉLISTES

Jane D. Goldstein

Ropes & Gray s.r.l.

Jennifer Muller

Directrice générale

Houlihan Lokey (San Francisco)

François D. Ramsay

Premier vice-président, conseiller juridique principal et secrétaire

Groupe Pages Jaunes Cie

Scott Richardson

Directeur général

Houlihan Lokey (Minneapolis)

Howard Rosenoff

Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L./s.r.l.

202 PRÉPARATION AUX EXAMENS DE RÉGLEMENTATION

Les obligations en matière de conformité sont extrêmement différentes d'une industrie ou d'une entreprise à l'autre, mais toutes font l'objet d'inspections et d'examen de la part des organismes de réglementation provinciaux et fédéraux canadiens. Que l'examen prenne la forme d'un « raid éclair » ou d'une investigation moins offensive, il faut quand même les prévoir et mettre en place des protocoles et des lignes directrices, et former le personnel. Pour protéger votre organisme, vous devez connaître vos droits et vos obligations en matière d'examen de réglementation et comprendre ce que les organismes de réglementation ont le droit de faire ou non pendant une inspection ou un examen, y compris les étapes à suivre pour surveiller le processus. N'attendez pas l'arrivée d'un organisme de réglementation à votre porte pour penser à la façon dont vous allez réagir!

PANÉLISTES

Amita M. Kent

Vice-Présidente, Affaires Juridiques

Schering-Plough Canada inc.

François Lavallée

Premier vice-président, Affaires juridiques

Financière Banque Nationale

Bruce McMeekin

Miller Thomson S.E.N.C.R.L.

Andre G. Poles

Directeur associé, premier vice-président – Groupe de gestion du risque

Macquarie North America Ltd.

Walter Ricciardi

Paul, Weiss, Rifkind, Wharton & Garrison s.r.l.

203 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE POUR LES ENTREPRISES PRIVÉES

Même si les entreprises privées sont assujetties à une réglementation publique moins étendue en matière de conformité, elles font l'objet d'une surveillance de plus en plus assidue de la part des investisseurs, des établissements financiers, des assureurs, des organismes de réglementation et autres intervenants. En conséquence, un nombre croissant d'entreprises privées portent attention à la gouvernance d'entreprise pour aider à gérer le risque, à améliorer les opérations et à accroître la valeur des investissements. À titre d'avocat général ou de chef du contentieux d'une entreprise privée, vous devez être prêt à contribuer à l'élaboration des politiques et processus de gouvernance qui soutiennent la prise de décisions organisationnelles appropriées. Cette séance vous permettra de discuter tant les meilleures pratiques que les « normes minimales » de gouvernance d'une entreprise privée généralement admises, les stratégies de sensibilisation du conseil d'administration et de la haute direction sur le besoin d'adopter une approche de conformité semblable à celle d'une entreprise publique. La séance vous donnera aussi des idées sur la façon d'améliorer les relations entre le conseil d'administration, la haute direction et les organismes de réglementation, ainsi que les enseignements pour les conseillers juridiques canadiens découlant du « McNulty memorandum. »

PANÉLISTES

Andrea Johnson

Fraser Milner Casgrain S.E.N.C.R.L.

Ken Jull

Baker & McKenzie s.r.l.

Paul McNulty

Baker & McKenzie s.r.l.

Stephen R. Schmidt

Directeur et principal conseiller juridique,

Politiques de réglementation

TELUS Communications Inc.

204 DROIT DU TRAVAIL ET CONFORMITÉ : UNE ANNÉE À L'EXAMEN

Invariablement, les conseillers juridiques d'entreprises doivent émettre des conseils sur le droit du travail, surtout dans des petits et moyens services juridiques. Tandis que les grandes entreprises possèdent un service des ressources humaines et les ressources nécessaires pour gérer les questions de personnel, les petits services juridiques doivent se débrouiller avec les ressources à leur disposition. De fait, les membres de l'ACCJE classent le droit du travail au cinquième rang des domaines de droit les plus difficiles à maîtriser, quelle que soit la taille du service juridique.

Lorsque des questions liées au travail sont soulevées – ce qui arrive souvent – les entreprises se tournent vers leur conseiller juridique interne pour trouver des solutions. Les entreprises doivent se conformer à un si grand nombre de lois et de réglementations liées au travail qu'elles ne savent pas par quoi commencer. Ce groupe d'experts partagera ses connaissances dans ce domaine épineux, présentera un aperçu des récents développements issus des tribunaux et des organismes de réglementation, et vous indiquera comment réduire vos risques sur le plan juridique.

PANÉLISTES

Sabine Bruckert

Vice-présidente, Ressources humaines,

chef de contentieux et secrétaire corporative

Velan Inc.

Fred Headon

Avocat-conseil, droit du travail et de l'emploi

Air Canada

Grant Machum

Stewart McKelvey

Dominique Monet

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L./ s.r.l.

205 Table ronde à l'intention des chefs de contentieux

(Séance exclusivement réservée aux chefs de contentieux, aux avocats-conseils généraux et aux directeurs des affaires juridiques)

OBSERVATEUR, CONSEILLER, ARBITRE : LE RÔLE D'UN AVOCAT-CONSEIL D'ENTREPRISE ET LA FONCTION DE CONFORMITÉ

Dans le contexte juridique et réglementaire actuel, presque tous les aspects d'une entreprise sont assujettis à un certain risque en matière de conformité. Pour bien gérer ce risque, le conseiller juridique d'entreprise doit offrir soutien et collaboration à d'autres fonctions non juridiques de l'entreprise, comme l'agent principal de conformité. Dans d'autres cas, le conseiller juridique est directement responsable de la fonction de conformité.

Les conférenciers de cette séance exploreront le rôle du conseiller juridique en matière de conformité, y compris la façon de gérer la relation entre les services juridiques et le service des finances, le comité de vérification interne, les vérificateurs externes et tout service de conformité indépendant et service juridique externe connexe. Vous aurez l'occasion de discuter une question d'éthique et de pratique, à savoir si un avocat-conseil général doit agir aussi en tant qu'agent principal de conformité.

PANÉLISTES

William Donegan

Agent principal de conformité
Scotia Securities Inc.

(membre du Groupe Banque Scotia)

Pierre Gagnon

Avocat général
Hydro-Québec

16 h 15

RÉCEPTION commanditée par Blake, Cassels & Graydon s.r.l.

Mardi 7 avril 2009

DEUXIÈME JOURNÉE

8 h – 9 h

PETIT-DÉJEUNER SERVI DANS LE HALL D'EXPOSITION

9 H – 9 H 45

[ALLOCATION MATINALE DU CONFÉRENCIER](#)



LOUIS MORISSET

Surintendant des marchés de valeurs
Autorité des marchés financiers

9 h 45 – 11 h 15

SÉRIE 300

ATELIERS PARALLÈLES

301 RENTABILISATION ET CONFORMITÉ DE LA RECHERCHE ÉLECTRONIQUE

Le volume de renseignements électroniques produits dans une seule journée de travail présente un grand défi pour les entreprises qui s'engagent ou s'embourbent dans un litige. Ce groupe d'experts en matière de recherche en ligne vous montrera des approches proactives vous permettant d'avoir accès à des renseignements électroniques et à des stratégies de prévention et solutions technologiques pouvant aider tout service juridique à réduire les coûts associés à la recherche, y compris pour s'assurer que les éléments de preuve sont admissibles en cour et pour protéger l'équipe juridique et le service de TI contre une surcharge de travail. Apprenez comment les avocats-conseils d'entreprise et les gestionnaires des TI peuvent travailler ensemble pour gagner du temps et économiser de l'argent en trouvant des façons intelligentes de rechercher, de sauvegarder et de produire des preuves électroniques.

PANÉLISTES

Joëlle Boisvert

Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L.

Melanie Schweizer

Avocate principale en litiges
Bell Canada

Glenn Smith

Lenczner Slaght Royce Smith Griffin s.r.l.

Peter Vakof, CA-EJC, CFE, CISSP

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

302 ATTEINDRE DES RÉSULTATS OPTIMAUX PENDANT LES AUDIENCES DE RÉGLEMENTATION

On demande de plus en plus aux avocats-conseils d'entreprise de contribuer à une stratégie gagnante en prévision des audiences de réglementation. Les conseillers juridiques peuvent aider à remplir les demandes ou les soumissions auprès des organismes de réglementation ou autres agences gouvernementales dans une tentative d'influencer ou d'orienter les politiques futures, les résultats des appels d'évaluations financières, les pénalités et les amendes, et les réponses à de graves accusations en matière de réglementation devant des tribunaux quasi judiciaires. Certaines situations exigent une participation active, parfois en vue d'un règlement à l'amiable ou d'une défense vigoureuse, mais dans d'autres cas, la priorité est d'éviter de faire les manchettes.

Lorsqu'il est question d'atteindre des résultats optimaux pendant les audiences de réglementation, comment faire pour présenter les faits de façon stratégique tout en ayant une influence sur les résultats? Quand vous donnez des conseils au conseil d'administration ou à la direction, comment présentez-vous l'issue probable? Selon le type d'audience, comment gérez-vous les grandes différences entre les processus officiels? Quel rôle jouent les services juridiques externes? Ce sont toutes des questions auxquelles le groupe d'experts répondra.

PANÉLISTES

Adam F. Fanaki

Sous-commissaire principal de la concurrence par intérim

Direction générale des fusions

Bureau de la concurrence

Mary L. Henderson

Avocate conseil principale – Exploration et production

Shell Canada Limitée

Martin Masse

Lang Michener s.r.l.

Michael Rothe

Avocat et chef de la protection des

renseignements personnels

Conseil ontarien du commerce des

véhicules automobiles

Evan Zelikovitz

Premier vice-président, Affaires publiques

APCO Worldwide

303 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE DANS LES FUSIONS ET LES ACQUISITIONS

L'élaboration et la mise en place de stratégies et de politiques de gouvernance efficaces visant à s'assurer que les pratiques juridiques et éthiques sont harmonisées avec les objectifs stratégiques de l'entreprise sont au cœur des priorités d'un conseiller juridique d'entreprise, et constituent un objectif important pour de nombreuses entreprises engagées dans des fusions et des acquisitions stratégiques. On demande souvent aux conseillers juridiques de guider l'entreprise en ce qui a trait aux questions de gouvernance touchant les transactions de fusion et d'acquisition. Quant aux transactions transfrontalières, les questions de gouvernance d'entreprise sont compliquées par des schémas différents en matière de législation et de réglementation. Au cours de cette séance, un groupe d'experts vous présentera les étapes de la planification, de la négociation et de la conclusion d'un accord, et passera en revue les questions de gouvernance d'entreprise qui seront soulevées pendant les transactions de fusion et d'acquisition, y compris la diligence requise, les questions de responsabilité du conseil d'administration et le processus d'approbation par le conseil d'administration et les actionnaires.

PANÉLISTES

Nicole Chouinard

Miller Thomson S.E.N.C.R.L.

Ariel Deckelbaum

Paul, Weiss, Rifkind, Wharton & Garrison s.r.l.

Carl DeLuca

Avocat général adjoint de la société

Vale Inco Limited

Carol Hansell

Davies Ward Phillips & Vineberg S.E.N.C.R.L./ s.r.l.

304 GESTION STRATÉGIQUE DU PORTEFEUILLE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La propriété intellectuelle prend de plus en plus d'importance dans le contexte de la stratégie opérationnelle générale d'une entreprise, et un nombre croissant d'avocats-conseils généraux voient s'ajouter la gestion du portefeuille de la propriété intellectuelle à leur liste de priorités. La gestion stratégique efficace de votre portefeuille de propriété intellectuelle peut donner d'importants résultats marginaux tout en améliorant la compétitivité de votre entreprise sur le marché. Ne vous limitez pas à protéger vos actifs de propriété intellectuelle; venez découvrir de nouvelles idées sur la façon d'élaborer une stratégie efficace visant à réaliser le plein potentiel du portefeuille de propriété intellectuelle de votre entreprise, y compris en faisant une analyse solide du portefeuille de propriété intellectuelle, en étant à l'affût des développements pertinents en matière de litiges sur la propriété intellectuelle, en surveillant les enregistrements de propriété intellectuelle de vos concurrents, et en trouvant de nouvelles occasions d'octroi de licence, de vente, de coentreprise et de scission.

PANÉLISTES

Jason August

Vice-président, Technologie, et avocat-conseil

Visible Assets, Inc.

Sanjay Goorachurn

Smart & Biggar

Caroline Jacques

Avocate-conseil principale

Abbott Laboratoire, Limited.

Eileen McMahon

Torys s.r.l.

11 h 15 – 11 h 45

PAUSE-RÉSEAUTAGE DANS LE HALL D'EXPOSITION

SÉRIE 400

ATELIERS PARALLÈLES

401 CONFORMITÉ EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Dans de nombreux organismes, la responsabilité de la conformité en matière de protection des renseignements personnels repose sur le service juridique de l'organisme. Puisque les entreprises amassent de plus en plus de données électroniques, les consommateurs, les organismes de réglementation, les autorités policières et autres intervenants s'inquiètent de la façon dont ces données sont utilisées, en particulier les renseignements personnels. Au Canada, il existe de nombreuses lois fédérales et provinciales portant sur la protection des renseignements personnels, mais ces lois et règlements ne sont pas uniformes et peuvent entraîner des obligations et des priorités conflictuelles. Au cours de cette séance, vous discuterez les éléments fondamentaux associés aux exigences actuelles de la législation en matière de protection des renseignements personnels, les changements à venir, les meilleures pratiques de sauvegarde des renseignements qui sont partagés avec des tiers, et les peines passibles en cas de divulgation inadéquate de renseignements.

PANÉLISTES

Anne Mayrand

Directrice, Contentieux
Merck Frosst Canada

Stephanie Rich

Avocate principale et directrice,
Protection de la vie privée et Éthique
Aeroplan

John Russo

Vice-président, avocat-conseil
Equifax Canada Inc.

402 GESTION DES RISQUES POUR LA HAUTE DIRECTION: RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

L'atténuation des risques que court l'autorité exécutive est un domaine de préoccupation grandissant pour bon nombre d'entreprises, en particulier pour les entreprises multinationales qui exercent davantage à des risques liés à l'application des lois à l'échelle nationale et internationale. C'est pourquoi le rôle de conseil auprès des administrateurs et des dirigeants devient de plus en plus complexe. Au cours de cette séance, vous examinerez les tendances actuelles en matière d'obligation juridique des administrateurs et dirigeants ainsi que la mesure dans laquelle ils peuvent être tenus civilement responsables ou passibles de poursuite au criminel, les tendances émergentes de la jurisprudence au Canada et aux États-Unis, et les affaires récentes touchant la couverture du risque, y compris la renonciation de responsabilité et les encouragements à transiger.

PANÉLISTES

Guy Paul Allard

Fraser Milner Casgrain S.E.N.C.R.L.

Pierre Chesnay

Vice-président affaires juridiques et secrétaire
Uni-Sélect Inc.

André Laurin

Lavery, de Billy S.E.N.C.R.L.

Kimberley Okell

Vice-présidente, affaires juridiques et
secrétaire du conseil
Cossette Communication Group Inc.

403 NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE LA GESTION DU RISQUE D'UN PETIT SERVICE JURIDIQUE D'ENTREPRISE

La gestion du risque représente pour une entreprise un domaine croissant de responsabilités et de préoccupations pour le conseiller juridique d'entreprise. Nombreuses sont les entreprises qui investissent beaucoup de temps et de ressources dans le but de déterminer les risques liés à leurs opérations, y compris la conformité à la réglementation, les relations avec les investisseurs, la responsabilité des dirigeants et des administrateurs, la politique de l'entreprise, les contentieux, les relations avec la clientèle, la responsabilité du fait des produits, la sécurité des données et autres sujets de préoccupation. Cette séance, en plus de fournir une analyse des processus internes pertinents, vise à créer un équilibre entre l'évitement des inconvénients et l'ouverture aux occasions avantageuses. Elle s'adresse aux nouveaux venus dans la gestion du risque en entreprise ou aux personnes qui souhaitent une mise à jour intensive des derniers éléments fondamentaux sur le sujet et offre des méthodes de gestion du risque et des suggestions pratiques – particulièrement pour les petits services juridiques d'entreprise – visant à vous aider à déterminer, prioriser et aborder différents types de risque.

PANÉLISTES

Ronald C. Reid

Vice-président – Affaires juridiques
et administratives
Coinamatic Canada Inc.

Pierre Taillefer, CA, CISA

Associé, PricewaterhouseCoopers s.r.l.

404 **Table ronde à l'intention des chefs de contentieux**

(Séance exclusivement réservée aux chefs de contentieux, aux avocats-conseils généraux et aux directeurs des affaires juridiques)

GESTION DES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION

Les avocats-conseils sont non seulement sur les premières lignes en cas d'investigation de l'entreprise par un organisme de réglementation – même si l'entreprise dispose de ses propres professionnels de la conformité – mais ils sont en général les seuls cadres supérieurs avec lesquels les organismes de réglementation traitent régulièrement. Le fait d'entretenir une relation ouverte et transparente avec les organismes de réglementation peut être très avantageux pour votre entreprise, mais la gestion efficace de cette relation demande beaucoup plus que de transiger avec eux pendant les situations de crise. Cette séance se penche sur ce que les conseillers juridiques peuvent faire pour améliorer la relation de leur entreprise avec les organismes de réglementation, y compris les pièges à éviter quand il s'agit de gagner et de garder le respect et la confiance de ces organismes, les façons de maintenir la relation tout en faisant appel à un échelon supérieur concernant des préoccupations légitimes ou pendant les procédures d'appel, et comment éviter de créer la perception d'être une entreprise qui tente de se rapprocher de l'organisme de réglementation de façon inconvenante.

PANÉLISTES

Robert J. S. Hanf

Président et chef de la direction
Bangor Hydro-Electric Co.

Tammy Van Lambalgen

Vice-présidente, Affaires réglementaires et chef de contentieux
AREVA Resources Canada Inc.

13 h 15 – 15 h DÉJEUNER

CONFÉRENCIER PRINCIPAL



JOHN WRIGHT

Premier vice-président et directeur général
Ipsos Public Opinion Polling Division
Amérique du Nord